

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

Année 2016-2017

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, dans ce dossier, la fiche de renseignements à nous retourner scannée ou bien par courrier, nécessaire à la préinscription de votre enfant. Vous voudrez bien également prendre connaissance et signer la fiche d'information concernant l'engagement réciproque.

A réception de cette fiche, nous vous contacterons afin de convenir d'un rendez-vous au cours duquel nous aurons un entretien avec vous et votre enfant en vue d'évaluer sa motivation et son adhésion au projet pédagogique. Nous vous fournirons alors le dossier d'inscription. La validation de l'inscription ne sera effective qu'à réception de ce dossier dûment complété.

Cordialement.

François Chabanel

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

L'ÉLÈVE

NOM :

PRENOM (S) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

.....

Email élève :@.....Tél mobile :

LV1 : LV2 :

Classe d'inscription : Centres d'intérêt :

Photo d'identité
récente

Cursus des trois dernières années :

| | |
|-----------|--|
| 2015/2016 | |
| 2014/2015 | |
| 2013/2014 | |

Responsable(s) légal (légaux) de l'élève

Responsable 1

NOM : Prénom : (Père – Mère – Tuteur légal)

Adresse :

Tél. domicile : Tél. travail :

Tél. mobile : Email :

Responsable 2

NOM : Prénom : (Père – Mère – Tuteur légal)

Adresse :

Tél. domicile : Tél. travail :

Tél. mobile : Email :

UN ENGAGEMENT RECIPROQUE

Cet engagement réaffirme le partenariat entre le lycée et la famille. Ce document permet de prendre conscience de nos spécificités dans la vie quotidienne de l'établissement.

L'engagement et l'adhésion de chacun (famille et équipe éducative) sont nécessaires pour les respecter.

Une co-responsabilité éducative établissement /famille

La confiance mutuelle ainsi que la cohérence des principes éducatifs de l'établissement et de la famille sont essentielles à l'évolution de l'enfant, quel que soit son âge.

Les échanges entre les divers partenaires sont favorisés pour accompagner l'élève au mieux dans son parcours.

Une parole encouragée

Nous avons à cœur de favoriser l'échange à travers la parole de la manière la plus spontanée qui soit, qu'il s'agisse de l'échange entre enseignant et élève en dehors des heures de classe, entre enseignant et parent ou éventuellement entre ces trois interlocuteurs à la fois, chacun devant prendre conscience que ces interactions ont toutes leur importance.

Etablissement scolaire privé et obligations légales

Le système de droit de l'établissement est cohérent avec les principes de fonctionnement de la société et ses règles de droit. Toute la loi s'applique dans l'établissement. Le contrôle des présences (respect des horaires et du calendrier scolaire) et la sécurité des biens et des personnes sont incontournables.

La citoyenneté au cœur du processus éducatif

Notre établissement est un lieu de transmission de savoirs et de savoir-faire, mais c'est aussi un lieu d'apprentissage de la vie sociale. Un objectif essentiel est d'aider les élèves à devenir des personnes ouvertes au dialogue, responsables, libres et autonomes.

Des règles de vie sont nécessaires afin que tous – élèves, enseignants, parents – contribuent à ce que la vie collective soit stimulante et harmonieuse.

Des valeurs essentielles

Nos objectifs privilégiés, que nous poursuivrons en parallèle, sont les suivants :

- Améliorer l'estime de soi
- Responsabiliser chacun
- Contribuer à rendre l'élève plus curieux et plus ouvert
- Donner le sens du travail bien fait, le goût de l'effort, de la réflexion, de l'apprentissage
- Faire acquérir à l'élève des bases solides

L'importance de règles de discipline bien comprises

Nous veillerons à ce que les règles soient énoncées et bien comprises des élèves. Il est nécessaire de tenir compte de leur maturité, sans toutefois leur accorder une liberté qu'ils ne peuvent assumer. Certaines règles pourront éventuellement être évolutives au cours de la scolarité.

Des sanctions utiles

L'établissement privilégie toujours le dialogue sur la sanction, celle-ci est néanmoins parfois nécessaire. Ce qui est l'objet d'apprentissage ne sert jamais de sanction car cela risquerait de compromettre le goût d'apprendre.

Les sanctions respectent certains principes :

- elles découlent de règles claires, énoncées et expliquées
- elles sont connues, progressives, individuelles et non vexatoires
- les sanctions liées au travail sont distinctes des sanctions liées au comportement

J'ai pris connaissance de ce document.

Date :

| <i>Responsable 1</i> | <i>Responsable 2</i> | <i>Elève</i> | <i>Le Cours d'Armor</i> |
|----------------------|----------------------|--------------|-------------------------|
| Nom : | Nom : | Nom : | F. Chabanel (Directeur) |
| Prénom : | Prénom : | Prénom : | |
| Signature : | Signature : | Signature : | |